

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31134**

Intitulé

Agent spécialisé en sécurité privée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée peut exercer les fonctions d'agent de prévention et de sécurité, d'arrière caisse, de rondier, d'agent de prévention en évènementiels, d'agent de télésurveillance.

Les missions de l'A.S.S.P ont pour objet la sécurité des biens et des personnes de l'établissement, la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant sur l'évènement ou le poste où il est affecté.

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 et au Code de la sécurité Intérieur,

Ses activités sont: La sécurité des biens, des personnes, des objets et des lieux

La sécurité par des systèmes de surveillance électronique

le contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité

La sécurité incendie et l'assistance à personnes

La gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

Le (la) titulaire est capable de réaliser:

1. Rondes, prévention des risques, règles de déontologie, message d'alerte, rapport, consignes, émetteurs récepteurs...
2. Utiliser des techniques et matériels rencontrés, procédures d'intervention face aux alarmes diverses...
3. Effectuer des filtrage, flux, contrôle d'accès, refus d'accès, matériels existants, techniques de palpations de sécurité...
4. Maitriser le secourisme, la lutte contre les débuts d'incendies, manipulation du système de sécurité incendie, appel des secours, tenue d'un poste central de sécurité...
5. Effectuer l'étude comportementale et physiologique d'un individu ayant des comportements asociaux ou dangereux, éviter un conflit, désamorcer un conflit existant, appliquer les procédures en cas de menace terroriste, gestion de conflits dégradés, gestion d'évènementiels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sécurité des biens et des personnes et notamment, toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

Agent de prévention et de sécurité, d'arrière caisse, de rondier, d'agent de prévention en évènementiels, d'agent de télésurveillance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1706 : Sécurité publique

K1705 : Sécurité civile et secours

Réglementation d'activités :

- Le code de la sécurité intérieure, livre VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :
- Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 Juillet 2012 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 27 Juin 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Bloc n°1 : la sécurité des biens, des personnes, des objets et des lieux

Bloc n°2 : la sécurité par des systèmes de surveillance électronique

Bloc n°3 : contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité

Bloc n°4 : la sécurité incendie et l'assistance à personnes

Bloc n°5 : gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31134 - La sécurité des biens, des personnes, des objets et des lieux</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une ronde de sécurité en respectant les points névralgiques, - Solutionner et prendre les bonnes décisions pour gérer les anomalies et évènements rencontrés lors d'une ronde, - Maitriser des textes réglementaires et législatifs encadrant sa profession, notamment en matière de sécurité privée, et les menaces terroristes, - Rédiger un document officiel tel qu'un rapport, un compte rendu ou une main courante. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle et d'un Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes par écrit, d'un QCM ou d'un QCU Temps de présentation : 15 à 20 minutes + 105 min en cas de QROC ou 40 min en cas de QCM ou QCU Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31134 - La sécurité par des systèmes de surveillance électronique</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la prise en compte d'un poste de sécurité, - Utiliser du matériel, - Réaliser l'appel des secours, - Répondre oralement à un ensemble de questions portant sur les différents matériels. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle Temps de présentation : 15 min. Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31134 - Contrôle d'accès, filtrage et palpation de sécurité</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un contrôle d'accès, - Contrôler les véhicules, - Faciliter l'accès aux personnes ayant des invitations, laissez-passer ou accréditation, - Procéder à une palpation de sécurité - Procéder à un refus un accès sans générer un conflit, - Procéder au contrôle des sacs et bagages. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31134 - La sécurité incendie et l'assistance a personnes</p>	<p>Compétences attestées :</p> <p>Le candidat doit montrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les gestes de 1er secours, - Procéder au bilan vital d'une victime, - Déclencher l'intervention des secours, - Etre détenteur de la carte de Sauveteur Secouriste du Travail, - Intervenir sur les débuts d'incendie à l'aide des appareils de première intervention, - Sécuriser les lieux, - Mettre en sécurité les occupants en procédant à l'évacuation si nécessaire. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle La carte SST et l'attestation EPI seront délivrées suite à la validation ce bloc d'activité</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31134 - Gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détecter les individus susceptibles de causer des troubles ou dangers, - Gérer les conflits naissants et dégradés, - Désamorcer les situations dangereuses et difficiles par la parole, - Identifier les profils types de terroristes, - Réagir en matière de prévention et d'intervention face aux menaces terroristes révélées, - Protéger les personnes et faciliter l'intervention des forces de l'ordre, - Préserver l'intégrité physique des personnes et effectuer les gestes d'urgence nécessaires. <p>Modalités d'évaluation : Mise en place d'une situation professionnelle Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes: 1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou public, ou formateur en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction. + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme) •1 responsable d'un autre centre de formation ; •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité ; •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ; •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou public, ou formateur en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 responsable d'un autre centre de formation ; • 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité ; • 1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ; • 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; • 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou public, ou formateur en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 responsable d'un autre centre de formation ; • 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité ; • 1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ; • 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; • 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

Par candidature individuelle	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes: 1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou public, ou formateur en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction. + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme) •1 responsable d'un autre centre de formation ; •1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité ; •1 à 2 salariés agent de prévention et de sécurité, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ; •1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; •1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes : 1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés). Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée" avec effet au 11 mai 2011, jusqu'au 29 novembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent spécialisé en sécurité privée" avec effet du 29 novembre 2017, jusqu'au 07 août 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ **450 à 750** stagiaires/an
<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>

Autres sources d'information :

<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>
[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne (91) [Evry]
 SI.IDF
 6 rue du Bois Sauvage
 91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

PROSFORMA - rue Jean Viollis - 31300 TOULOUSE
 ANARIS CONSULTING - 131 CHEMIN DES BOURRELY - 13015 MARSEILLE
 CEFIAC - 31 avenue du 08 mai 1945 - 95200 SARCELLES
 ECOME FORMATION - 14 rue de Mantes - 92700 COLOMBES

PREVENTIA FORMATION ET CONSULTING - 48 rue Prieur de la Marne - 51100 REIMS
AERO FORMATION - 234 BLD du Mercantour - 06200 NICE
INIS PRIVATE SECURITY CONSULTING - 12 rue Anselme - 93400 SAINT OUEN
SANALY FORMATION - 76 rue de la convention - 93120 LA COURNEUVE
GROUPE SECURITE FORMATION - 5 Albert Einstein - 13310 SAINT MARTIN DE GRAU
J3M ACADEMY - 247 rue de VAUGIRARD - 785015 PARIS
JLL ET CO - 82 rue des Carouges - 93130 NOISY LE SEC
NOUVEL R FORMATION - 43 rue de l'Université - 93160 NOISY LE GRAND
APM FORMATIONS - 8 rue du Moutier - 93300 AUBERVILLIERS
FORMATION CONSEIL EN SECURITE (CFS) - 77 bis rue Robespierre - 93100 MONTREUIL
FSSI - 1 Voie Félix Eboué - 94000 CRETEIL
FORSEC - Le Baudelaire, 5 Allée sainte Beuve - 26000 VALENCE
FPSG - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
INSSI IVRY SUR SEINE

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée